

CONSEIL REGIONAL

9 et 10 juillet 2020

DELIBERATION

Réunification de la Bretagne

Le Conseil régional convoqué par son Président le 16 juin 2020, s'est réuni le vendredi 10 juillet 2020 à l'Hôtel de Courcy à Rennes, et en visioconférence, sous la présidence de Monsieur Loïg CHESNAIS-GIRARD, Président du Conseil régional.

Etaient présents : Monsieur Olivier ALLAIN, Madame Sylvie ARGAT-BOURIOT, Monsieur Eric BERROCHE, Madame Mona BRAS, Madame Georgette BREARD (à partir de 9h30), Monsieur Pierre BRETEAU, Monsieur Gwenegan BUI (jusqu'à 11h45), Monsieur Thierry BURLLOT, Madame Gaby CADIOU, Madame Fanny CHAPPE, Monsieur Loïg CHESNAIS-GIRARD, Monsieur André CROCQ, Madame Delphine DAVID, Monsieur Gérard DE MELLON, Monsieur Stéphane DE SALLIER DUPIN, Madame Virginie D'ORSANNE, Madame Laurence DUFFAUD, Madame Laurence FORTIN, Monsieur Karim GHACHEM, Madame Anne GALLO, Madame Evelyne GAUTIER-LE BAIL (à partir de 9h30), Madame Anne-Maud GOUJON, Madame Kaourintine HULAUD, Madame Elisabeth JOUNEAUX-PEDRONO, Monsieur Roland JOURDAIN (en visioconférence), Monsieur Gérard LAHELLEC, Madame Isabelle LE BAL (jusqu'à 10h45), Monsieur Jean-Michel LE BOULANGER, Monsieur Olivier LE BRAS, Monsieur Raymond LE BRAZIDEC, Madame Agnès LE BRUN, Monsieur Patrick LE DIFFON, Monsieur Marc LE FUR, Monsieur Patrick LE FUR, Madame Gaël LE MEUR, Madame Nicole LE PEIH, Monsieur Alain LE QUELLEC, Madame Gaël LE SAOUT, Madame Christine LE STRAT, Monsieur Christian LECHEVALIER, Madame Lena LOUARN, Monsieur Bernard MARBOEUF, Monsieur Martin MEYRIER, Monsieur Philippe MIAILHES, Monsieur Paul MOLAC, Madame Gaëlle NICOLAS (jusqu'à 12h15), Madame Gaëlle NIQUE, Madame Anne PATAULT, Madame Isabelle PELLERIN, Monsieur Gilles PENNELLE, Monsieur Stéphane PERRIN, Monsieur Maxime PICARD (jusqu'à 11h), Monsieur Bernard POULIQUEN, Monsieur Pierre POULIQUEN, Monsieur Bruno QUILLIVIC, Monsieur Dominique RAMARD, Madame Emmanuelle RASSENEUR (en visioconférence), Madame Agnès RICHARD, Monsieur David ROBO (jusqu'à 10h45), Madame Claudia ROUAUX, Madame Catherine SAINT-JAMES (jusqu'à 12h45), Madame Forough SALAMI-DADKHAH, Monsieur Emeric SALMON, Madame Hind SAOUD, Monsieur Sébastien SEMERIL, Madame Renée THOMAÏDIS, Madame Martine TISON, Madame Anne TROALEN (en visioconférence), Monsieur Hervé UTARD, Madame Anne VANEECLOO, Madame Gaëlle VIGOUROUX, Madame Sylvaine VULPIANI.

Avaient donné pouvoir : Madame Catherine BLEIN (pouvoir donné à Monsieur Loïg CHESNAIS-GIRARD), Madame Georgette BREARD (pouvoir donné à Madame Forough SALAMI-DADKHAH jusqu'à 9h30), Monsieur Gwenegan BUI (pouvoir donné à Madame Gaël LE MEUR à partir de 11h45), Monsieur Marc COATANÉA (pouvoir donné à Madame Nicole LE PEIH), Monsieur Richard FERRAND (pouvoir donné à Madame Hind SAOUD), Madame Evelyne GAUTIER-LE BAIL (pouvoir donné à Madame Laurence DUFFAUD jusqu'à 9h30), Madame Sylvie GUIGNARD (pouvoir donné à Monsieur Stéphane DE SALLIER-DUPIN), Madame Claire GUINEMER (pouvoir donné à Madame Delphine DAVID), Monsieur Philippe HERCOUËT (pouvoir donné à Monsieur Dominique RAMARD), Madame Isabelle LE BAL (pouvoir donné à Madame Martine TISON à partir de 10h45), Monsieur Jean-Yves LE DRIAN (pouvoir donné à Madame Gaël LE SAOUT), Madame Gaëlle NICOLAS (pouvoir donné à Monsieur Marc LE FUR à partir de 12h15), Monsieur Maxime PICARD (pouvoir donné à Madame Elisabeth JOUNEAUX-PEDRONO à partir de 11h), Monsieur Bertrand PLOUVIER (pouvoir

donné à Monsieur Bernard MARBOEUF), Monsieur David ROBO (pouvoir donné à Monsieur Patrick LE
DIFFON à partir de 10h45), Monsieur Stéphane ROUDAUT (pouvoir donné à Monsieur Bruno QUILLIVIC),
Madame Catherine SAINT-JAMES (pouvoir donné à Madame Gaëlle NIQUE à partir de 12h45).

Vu le Code général des Collectivités Territoriales, et notamment les articles L 4111-1 et suivants ;

Vu l'avis du Conseil culturel de Bretagne émis lors de sa réunion du 27 juin 2020 ;

Vu l'avis du Conseil Economique Social et Environnemental émis lors de sa réunion du 29 juin 2020 ;

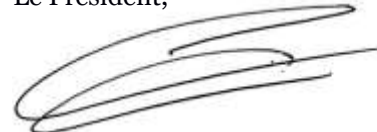
Vu l'avis des Commissions Culture et vie associative – Finances et affaires générales, respectivement réunies les
3 et 6 juillet 2020 ;

Au vu du rapport présenté par Monsieur le Président du Conseil régional ;

Et après avoir délibéré ;

**A PRIS ACTE des préconisations concernant les coopérations entre la Loire-Atlantique et la
Bretagne administrative dans la perspective d'une réunification.**

Le Président,



Loïc CHESNAIS-GIRARD



Le Président

Envoyé en préfecture le 16/07/2020
Reçu en préfecture le 16/07/2020
Affiché le
ID : 035-233500016-20200710-20_DGS_03-DE

Session du Conseil régional - juillet 2020

Préconisations concernant les coopérations entre la Loire-Atlantique et la Bretagne administrative dans la perspective d'une réunification

La Région Bretagne affirme régulièrement son attachement à ses frontières historiques. Dans ce cadre elle œuvre, depuis de nombreuses années, dans beaucoup de domaines à des rapprochements avec la Loire-Atlantique.

Au-delà des périmètres institutionnels, des liens multiples se sont en effet tissés, au fil du temps, entre les acteurs de la société civile de la Bretagne administrative et du département de Loire-Atlantique.

Ces partenariats très nombreux, dans les domaines économiques, sociaux, culturels, souvent soutenus par le Conseil régional de Bretagne, doivent être largement amplifiés. Portés par des acteurs de terrain, ils illustrent très concrètement les analyses des études et des sondages... Ils construisent une unité bretonne par les faits.

Les propositions soumises dans ce bordereau sont le fruit d'un groupe de travail représentatif de notre Assemblée régionale. A l'heure où le débat institutionnel doit être relancé au niveau national, nous espérons qu'elles constitueront une nouvelle pierre à la construction d'une institution administrative en phase avec la réalité des attentes et des pratiques citoyennes en Bretagne.

Je vous demande de bien vouloir me donner acte des préconisations concernant les coopérations entre la Loire-Atlantique et la Bretagne administrative dans la perspective d'une réunification.

Le Président

Loïc CHESNAIS-GIRARD

Envoyé en préfecture le 16/07/2020

Reçu en préfecture le 16/07/2020

Affiché le

ID : 035-233500016-20200710-20_DGS_03-DE

Les membres du groupe de travail

Eric BERROCHE, Marc COATANEA, Delphine DAVID, Anne-Maud GOUJON, Isabelle LE BAL, Jean-Michel LE BOULANGER, Lena LOUARN, Gérard DE MELLON, Anne PATAULT, Stéphane PERRIN, Anne VANEECLOO.

Ce groupe de travail a été créé à la demande du Président du Conseil régional de Bretagne lors de la session du 26 février 2016. Tous les groupes politiques du Conseil régional y sont représentés.

Le groupe de travail s'est réuni à plusieurs reprises le 1^{er} juillet 2016, le 16 septembre 2016, le 18 octobre 2016, le 17 février 2017, le 26 octobre 2017 et le 26 avril 2018.

Plusieurs auditions ont été organisées :

Pierre VILLENEUVE, juriste et ancien directeur des services juridiques du Conseil régional.

Fabrice ROUSSEL, président du Conseil d'administration de Voyage à Nantes et 1^{er} Vice-président de Nantes Métropole en charge notamment du tourisme et des relations internationales.

Malo BOUESSEL DU BOURG, directeur de Produit en Bretagne - **Gwen RIO** (Tradisel 44) – **Yves-Marie DERRIEN** (Pomona Episaveur, grossiste présent en 35 et 44) - **Laurent GUILLET** (Cidre Kérisac 44) – **Aristide MELOU**, **Jean-Philippe DOUIS** et **Yan BALBACA** (lunettes Naoned 44).

Jean OLLIVRO, professeur de géographie à l'Université de Rennes II.

Romain PASQUIER, directeur de recherche au CNRS (Centre National de la Recherche Scientifique).

Une délégation du **Conseil Culturel de Bretagne** composée, outre de son président **Bernez ROUZ** (Tav Kemper), de **Jean-Pierre THOMIN** (Kanomp Breizh), **Claudine PERRON** (Eblul/Elen), **Catherine LATOUR** (Institut Culturel de Bretagne), **Sylvie Boisnard** (Agence bretonne culturelle de Loire-Atlantique), **Loeiz LE BRAS** (DASTUM), **Bob HASLÉ** (Bodadeg ar Sonerion), **René-Claude MIGAUD** (rapporteur- Collectif Arts de Bretagne) et **Gwenaél FAUCHILLE** (chargé d'étude, Service de la coordination administrative et du Conseil culturel, Direction de la Culture et des pratiques culturelles).

A l'issue de ces travaux, un certain nombre de propositions ont été retenues et formulées sous la forme de treize préconisations présentées dans ce rapport après une brève exposition du contexte institutionnel et politique.

Ce rapport a été remis en novembre 2019 au président du Conseil régional de Bretagne.

Le mot des co-présidents du groupe de travail

La question du périmètre de la Région Bretagne fait débat depuis des décennies.

La Bretagne, durant 1500 ans, s'est organisée de Nantes à Brest, ou de Clisson à Ouessant...

Et si la Révolution française a découpé l'ancienne province en 5 départements, jusqu'à la Seconde Guerre mondiale ces 5 départements formaient la Bretagne.

Cette très longue unité bretonne a été rompue quand la Loire-Atlantique a été intégrée à la Région des Pays-de-la-Loire.

Beaucoup espéraient que ce découpage peu respectueux de l'histoire - comme des souhaits souvent exprimés par les populations de la péninsule - serait démenti en 2015, lorsque le périmètre des régions de France faisait débat.

Il n'en a rien été.

A l'ouest de la France, le choix final fut celui du *statu quo* : la Bretagne administrative a conservé ses frontières et la Loire-Atlantique est demeurée ce département breton intégré dans une région Pays-de-la-Loire créée de toute pièce et, en somme, artificielle.

Face à cette décision de l'Etat, les partisans de la réunification de la Bretagne auraient pu succomber à l'abattement. Il n'en a rien été. Une pétition réclamant l'organisation par le Conseil départemental de Loire-Atlantique d'une consultation citoyenne sur le sujet, a été signée, contre toute attente, par plus de 105 000 habitants de ce département. 105 000 ! Jamais une pétition n'avait obtenu autant de signataires sur un même département...

Las ! Le département de Loire-Atlantique a décidé de ne pas organiser la consultation demandée et de s'en remettre à l'Etat.

Un sondage très récent (août 2019, TMO) a rappelé, une nouvelle fois, l'attachement très fort des Bretonnes et des Bretons à leur identité et à leur territoire, y compris en Loire-Atlantique.

Ce sentiment n'est pas anecdotique ; il doit être entendu.

Il pose une question simple, qui est une question démocratique - et donc fondamentale ! : les périmètres des collectivités doivent-ils correspondre aux sentiments d'appartenance et aux vœux exprimés par les populations ?

La Région Bretagne, affirmant régulièrement son attachement à ses frontières historiques, œuvre, dans de très nombreux domaines, à des rapprochements avec la Loire-Atlantique.

C'est le deuxième versant de ce dossier.

Au-delà des périmètres institutionnels, des relations multiples se sont en effet tissées, au fil du temps, entre les acteurs de la société civile de la Bretagne administrative et du département de Loire-Atlantique.

Ces partenariats très nombreux, dans les domaines économiques, sociaux, culturels, souvent soutenus par le Conseil régional de Bretagne, doivent être largement amplifiés. Portés par des acteurs de terrain, ils illustrent très concrètement les analyses des études et des sondages... Ils construisent une unité bretonne par les faits ! L'exemple le plus récent est significatif : les clubs professionnels de football, à

l'échelle des 5 départements, se sont réunis pour construire un protocole commun lors de leurs rencontres, appelées les "derbys bretons". Le Bro gozh s'élèvera à Nantes, et les Gwenn ha du y seront très présents. Cet exemple, très intéressant car porté par des structures économiques attirant de très larges publics, s'ajoute à des dizaines et des dizaines d'autres initiatives, souvent plus modestes.

Les propositions qui suivent sont le fruit d'un groupe de travail représentatif de notre assemblée régionale. Elles répondent à une sollicitation du Président du Conseil régional de Bretagne. A l'heure où le débat institutionnel doit être relancé au niveau national, nous espérons qu'elles constitueront une nouvelle pierre à la construction d'une institution administrative en phase avec la réalité des attentes et pratiques citoyennes en Bretagne. Le moment semble venu.

Isabelle LE BAL

Jean-Michel LE BOULANGER

Envoyé en préfecture le 16/07/2020

Reçu en préfecture le 16/07/2020

Affiché le

ID : 035-233500016-20200710-20_DGS_03-DE

La continuité d'un engagement

L'assemblée régionale de Bretagne émet régulièrement des vœux favorables à l'intégration du département de la Loire-Atlantique dans son espace administratif. Depuis le début des années 2000, cinq vœux ou motions portant cette ambition ont été votés à l'unanimité des membres et groupes politiques du Conseil régional de Bretagne.

En décembre 2018, le Conseil régional de Bretagne s'est même engagé à organiser une consultation populaire sur la question de son périmètre dès lors que le Conseil départemental de Loire-Atlantique aura procédé à une telle consultation.

Par ailleurs, tous les sondages réalisés entre 1998 et 2014 ont révélé entre 60 % et 75 % d'opinions favorables à la réunification, à l'échelle des 5 départements. Le dernier sondage d'opinion réalisé par TMO dont les résultats ont été communiqués en août 2019, confirme cette tendance.

La population bretonne est encore plus nombreuse à vouloir s'exprimer sur le sujet via un référendum ce qui, là-aussi, conforte l'idée que la réunification est un véritable sujet politique à mettre en débat.

La création d'une commission mixte Bretagne-Loire-Atlantique

En 2005, les présidents du Conseil régional de Bretagne et du Conseil général de Loire-Atlantique avaient décidé la création d'une commission mixte Bretagne-Loire-Atlantique dans le but d'intensifier les collaborations dans plusieurs domaines : la culture, le tourisme, le sport et le développement économique.

Par cet acte qui devait aboutir à des partenariats visibles dans le domaine des politiques publiques, les deux institutions entendaient renforcer une ambition territoriale partagée.

Cette commission mixte s'est régulièrement réunie de 2005 à 2012.

Dans **le domaine culturel**, elle a permis l'intégration en 2010 du Conseil général de Loire-Atlantique à l'Office de la langue bretonne et son implication au sein de l'Etablissement public de coopération culturelle Livre et lecture en Bretagne. Elle a également permis aux deux collectivités de mener conjointement divers projets dont la création du Centre culturel de Saint-Herblain, accompagné financièrement par le Conseil régional de Bretagne.

L'économie et l'aménagement du territoire (questions environnementales incluses) ont constitué le second axe de travail de la commission avec :

- la participation du Conseil général de Loire-Atlantique au développement de la stratégie Marque Bretagne,
- la signature en 2010 d'une déclaration d'intention pour une coordination renforcée de l'action des collectivités territoriales en Pays de Redon et de Vilaine sur des actions transfrontalières,
- des engagements en faveur du développement durable avec la charte des espaces côtiers, tout à fait pertinente sur un trait littoral atlantique particulièrement sensible avec des activités économiques qui génèrent des effets parfois négatifs de part et d'autre de la Vilaine.

Un troisième axe était consacré à la **promotion de la Bretagne** via le tourisme avec concrètement l'adhésion du Comité départemental du tourisme de Loire-Atlantique au Comité régional du tourisme de Bretagne, la valorisation du canal de Nantes à Brest dans le cadre du bicentenaire de sa création, l'organisation de la Fest-Yves puis de la fête de la Bretagne sur l'ensemble du territoire, le projet historico-touristique des Marches de Bretagne...sans oublier le soutien apporté aux manifestations sportives avec les emblématiques Tours de Bretagne, cycliste et à la voile.

Au final, à raison de deux à trois réunions annuelles, la commission mixte Bretagne-Loire Atlantique est parvenue à des avancées notables, dans un format tout à fait original, puisque cette démarche institutionnelle transfrontalière, fruit de l'expression d'une volonté politique, était une première expérience à l'échelle nationale.

L'espoir déçu de l'Acte III de la décentralisation

On le sait, l'Acte III de la décentralisation n'a pas été pour le Conseil régional de Bretagne à la hauteur des attentes. La Bretagne est ressortie de cette épreuve politique à la fois déçue et soulagée. Déçue parce que la loi relative à la délimitation des régions promulguée le 16 janvier 2015 n'a toujours pas reconnu la Bretagne comme un espace cohérent devant être administré démocratiquement à cette échelle géographique. Soulagée parce que la Bretagne n'a pas été diluée dans un grand ouest tout à fait improbable sur le plan démocratique.

Certainement conscient de ce mécontentement, le législateur a toutefois souhaité laisser une porte entr'ouverte à des évolutions en permettant durant trois ans aux départements qui le désirent d'opter pour des régions de leur choix dans un cadre légal qui se voulait plus souple que l'article L.4122-1 du CGCT en vigueur.

Or, ce droit d'option n'encourageait guère les initiatives quand il imposait aux collectivités concernées l'adoption de délibérations concordantes à la majorité des trois cinquièmes. Ce droit d'option, temporaire, s'avérait au final très contraignant, voire impraticable. Et impraticable, il l'a été !

Au-delà du droit d'option, agir dans le cadre légal

Ce droit d'option (art. L.4122-1-1) a été abrogé le 1^{er} mars 2019. Pour autant, cela ne signifie aucunement qu'il n'existe plus de voie légale pour poursuivre l'objectif d'une Bretagne réunie.

L'article L.4122-1 du Code Général des Collectivités Territoriales est toujours en vigueur et il est intéressant ici de rappeler son contenu : *"Les limites territoriales des régions sont modifiées par la loi après consultation des conseils régionaux et des conseils départementaux intéressés. La modification des limites territoriales des régions peut être demandée par les conseils régionaux et les conseils départementaux intéressés."*

Dans notre situation, le second aliéna doit attirer notre attention car il est celui qui, dans le contexte législatif actuel de la République, ouvre le champ des possibles.

Une situation organisationnelle moins stable qu'il n'y paraît

Si, au sortir de cette réforme territoriale qui a accouché d'un triptyque législatif - loi de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles (Loi Maptam), loi portant nouvelle organisation territoriale de la République (Loi NOTRe), loi relative à la délimitation des régions - les collectivités aspirent à une période de stabilité, il n'en demeure pas moins que des mouvements sont toujours à l'œuvre.

C'est le cas par exemple des métropoles qui ont la possibilité d'absorber une partie significative des compétences des Conseils départementaux de leur territoire, à l'instar de l'exemple lyonnais. Le sujet concerne potentiellement Brest, Rennes et Nantes qui ont accédé au statut de métropole dans la loi MAPTAM et par voie de conséquence les départements du Finistère, d'Ille-et-Vilaine et de Loire-Atlantique.

A contrario, la réflexion commune entreprise par les départements de la Sarthe, du Maine-et-Loire et de la Mayenne en vue de leur rapprochement est autrement plus visible, ne serait-ce que parce qu'il s'agit d'une conséquence imprévue de la nouvelle organisation territoriale.

Les présidents de ces trois exécutifs départementaux motivent leur démarche en expliquant vouloir peser face à la métropole nantaise, il ne s'agit en aucun cas dans leur esprit de s'autonomiser par rapport à la région administrative Pays-de-La-Loire.

Leurs échanges pourraient aboutir, à terme, à la création d'un super département à l'est de leur région administrative de rattachement, ce qui ressemble en l'état au projet alsacien de collectivité unique porté par les départements du Bas et du Haut-Rhin au sein de la Région Grand Est.

Dernier élément. Le Président de la République, Emmanuel Macron, a clairement annoncé une pause dans la réorganisation institutionnelle du pays. Il prône le "cousu main" et entend aménager Constitution et lois pour permettre aux collectivités d'agir en fonction des dynamiques locales.

C'est le discours qu'il a tenu au 100ème congrès des Maires de France, en novembre 2017 où il a déclaré qu'il serait *"Attentif aux demandes de certains territoires de pouvoir s'organiser différemment, là par fusion de départements entre eux lorsqu'ils sont voulus, ailleurs par la constitution d'une collectivité unique, je pense ici à la Corse, et l'Etat sera toujours là pour adapter les organisations."*

L'exceptionnel succès de la pétition citoyenne initiée par l'association Bretagne Réunie

Prenant acte du fait que le droit d'option tel que prévu par la loi conduisait inévitablement à l'immobilisme institutionnel, l'association Bretagne Réunie a fait le choix il y a deux ans d'activer le droit de pétition.

Le Code général des collectivités territoriales prévoit en effet qu'un dixième des électeurs d'une collectivité autre qu'une commune peut demander que soit inscrite à l'ordre du jour de l'assemblée délibérante l'organisation d'une consultation. Pour mémoire, en 2017, lors de l'élection présidentielle, la Loire-Atlantique comptait 993 413 électeurs. Pour que la pétition puisse être validée, elle devait donc recueillir 99 341 signatures, vérifiées et certifiées une à une par la Préfecture.

Or, le seuil des 100 000 signataires a été atteint et même dépassé le 1^{er} décembre 2018 ce qui constituait en soi une "première démocratique" en France. Il n'est pas accessoire de reprendre l'objet exact de cette pétition : *« Je demande, en application des articles L. 1112-15, L. 1112-16 et suivants du Code général des collectivités territoriales, l'inscription à l'ordre du jour de l'assemblée délibérante du CONSEIL DÉPARTEMENTAL DE LOIRE-ATLANTIQUE, de l'organisation d'une consultation des électeurs de ce département sur la délibération à prendre par ladite assemblée visant à la modification des limites régionales, en incluant le département de la Loire-Atlantique dans le territoire de la région Bretagne. »*

Il est donc clair qu'une partie significative de la population de Loire-Atlantique souhaite l'organisation d'une consultation populaire à l'échelle du département portant sur le choix de l'appartenance régionale de ce dernier : le maintien au sein de l'actuelle région administrative des Pays-de-la-Loire ou le rattachement à la Bretagne administrative. La question de la réunification n'est donc pas une préoccupation secondaire dans ce département.

Le Conseil départemental de Loire-Atlantique a pris acte de ce succès mais, après réflexion et concertation, a décidé de ne pas donner suite à la demande formulée.

Un désir de Bretagne

Quel que soit le pays breton que l'on scrute, il ressort un constat d'unité et un désir de Bretagne qui s'exprime aujourd'hui de Clisson à Ouessant.

Dans le monde globalisé qui est le nôtre, La Bretagne n'est pas un territoire neutre, voire banalisé. C'est un territoire enraciné qui repose sur la reconnaissance d'un passé partagé (la Bretagne n'est pas une vue de l'esprit et elle doit être d'ailleurs respectée dans la dénomination des sites emblématiques de son histoire tel que le Château des Ducs de Bretagne) et sur la promesse d'un avenir commun, s'exprimant au quotidien à l'échelle des cinq départements bretons et au-delà, partout dans le monde où il existe des communautés bretonnes.

A l'heure du standard stéréotypé, la Bretagne agit comme un repère dans un monde ouvert, parce qu'il y a nécessité de se nommer pour exister. Les notaires de l'Ouest organisés à l'échelle de la Bretagne historique se retrouvent désormais autour de la marque "Notaire & Breton" parce qu'un territoire est un vecteur de sens pour ceux qui l'habitent ou ceux qui souhaitent l'habiter. De l'autre côté de l'Atlantique, Breizh Amerika émerge à New-York dans le but de favoriser des ponts culturels et économiques entre la Bretagne et les Etats-Unis.

Ces affirmations bretonnes, clairement inscrites dans le champ démocratique de notre République, se concrétisent aujourd'hui autour du principe de différenciation. Elles s'expriment partout où s'exprime le désir de Bretagne...

Un Conseil régional de Bretagne en veille permanente sur ce sujet

Le mouvement initié par l'association Bretagne Réunie va dans le sens de l'expression politique du Conseil régional de Bretagne qui, par délibération du 26 février 2016, a fait le choix unanime - hormis l'abstention du groupe Front National- de créer en son sein un groupe de travail trans-partisan consacré à la Bretagne à cinq.

Pour rappel, l'objectif de ce groupe de travail, coprésidé par Jean-Michel LE BOULANGER et Isabelle LE BAL, était de *"Préparer les conditions d'une coopération renforcée avec le département de Loire-Atlantique ainsi que les initiatives institutionnelles à prendre pour une prise en compte des attentes des citoyens"*.

Mis en place en juillet 2016, il s'est réuni à sept reprises. Un certain nombre d'auditions ont été organisées en vue d'établir un état de lieux partagé de la situation :

- sur le plan juridique avec l'exposé de M. Pierre VILLENEUVE, juriste et ancien directeur des services juridiques du Conseil régional de Bretagne,
- sur le plan culturel avec la présentation par le Conseil culturel de Bretagne des conclusions de son étude opportune portant sur la dynamique des liens culturels avec la Loire-Atlantique,
- sur le plan touristique avec le partage des réflexions de Fabrice ROUSSEL, président du Conseil d'administration de la société d'économie mixte Voyage à Nantes et 1^{er} vice-président de Nantes Métropole en charge notamment du tourisme et des relations internationales, sur l'attractivité territoriale et, ce faisant, l'atout maître que représente le poids extérieur de l'image Bretagne,
- sur le plan de l'économie et du marketing territorial avec la démonstration de Produit en Bretagne faite par Malo BOUESSEL DU BOURG, directeur, et les entrepreneurs de Loire-Atlantique, Gwen RIO, Yves-Marie DERRIEN, Laurent GUILLET, Aristide MELOU, Jean-Philippe DOUIS et Yan BALBACA.

A noter que de nombreuses entreprises de Loire-Atlantique adhèrent à Produit en Bretagne et que plusieurs d'entre elles affichent très clairement leur appartenance bretonne. On peut citer, à titre d'exemple, la marque de lunettes Naoned.

- sur le plan de la gouvernance, de la démocratie et du sentiment d'appartenance avec l'expertise du politologue Romain PASQUIER,

- sur l'enjeu de l'unité bretonne avec l'intervention de Jean OLLIVRO, géographe et président du think tank Bretagne Prospective.

Romain PASQUIER d'un côté, Jean OLLIVRO de l'autre, ont eu l'occasion d'attirer l'attention du groupe de travail sur la question sensible de la capitale régionale. Un regard franco-français laisse à entendre que tout territoire ne peut disposer que d'une capitale. Ce postulat ne résiste ni à une étude plus générale, européenne ou mondiale, de cette question ni à une bonne analyse de l'histoire bretonne. Les exemples de capitales plurielles abondent de l'Allemagne aux Etats-Unis... L'histoire bretonne, quant à elle, a construit une armature urbaine au maillage dense, ou la complémentarité des villes s'est imposée à leurs concurrences.

En complément de ces auditions, le groupe de travail a évalué les progrès obtenus dans le cadre de la démarche coopérative matérialisée par la création de la commission mixte Bretagne-Loire-Atlantique. Les quelques éléments rapportés auparavant montrent bien l'intérêt stratégique de la coopération institutionnelle qui est un facteur d'affirmation de l'unité bretonne. Même si la commission mixte est à ce jour en sommeil, la dynamique a perduré concrètement sur le terrain avec des initiatives très intéressantes sur le plan de la labellisation et de l'identification bretonne par exemple des parcs naturels régionaux ou encore, récemment, en juin 2018, dans le domaine touristique avec la campagne publicitaire intitulée *"Traversée moderne d'un vieux pays"*.

Organisée entre Nantes et le Mont-Saint-Michel, cette promotion territoriale ne parvient pas encore à nommer ce "vieux pays" mais elle le situe ce qui est en soi un progrès que l'on doit à un effort de coopération animée par une évidence de plus en plus admise : *"Oui, Nantes, c'est la Bretagne"*, comme le confiait Jean BLAISE, directeur du Voyage à Nantes et homme-clé de l'épanouissement culturel de la ville depuis les années 90, car Nantes, sans la Bretagne, n'existe pas à l'international.

Très récemment, le Conseil régional de Bretagne a activement participé à l'initiative des cinq clubs professionnels bretons de football (Brest, Guingamp, Lorient, Nantes, Rennes) visant à faire de leurs rencontres des "derbys bretons". L'assentiment et la participation effective du Football club de Nantes est un signe jugé très positivement par les quatre autres clubs.

Un Conseil régional de Bretagne déjà actif financièrement en Loire-Atlantique

Un autre travail a été entrepris avec pour objet de cerner les contours de l'intervention financière du Conseil régional de Bretagne qui peut avoir un impact en Loire-Atlantique, à dessein, en cohérence avec les vœux unanimes adoptés en assemblée plénière ou par effet ricochet, via des partenariats avec le Conseil régional Pays-de-la-Loire.

Cet exercice de recensement des engagements financiers pour l'année 2017, dont il est important de signaler qu'il n'est pas exhaustif, a permis d'identifier des dynamiques de flux budgétaires avec :

- près 6 millions d'euros alloués à des associations, organismes, institutions qui rayonnent à l'échelle de la Bretagne historique,

- un peu moins d'un million d'euros versé directement à des structures de Loire-Atlantique, département qui en l'état, rappelons-le, n'est pas dans le giron administratif du Conseil régional de Bretagne,

- et près de 5,3 millions d'engagements dans le cadre de partenariats à l'échelle des Pays-de-la-Loire.

Dans ce dernier cas et comme pour les subventions fléchées en Bretagne administrative vers des bénéficiaires dont l'action s'inscrit pour partie en Loire-Atlantique (l'exemple de Diwan), il n'est pas inutile de souligner que, fatalement, compte tenu du poids économique considérable du pôle métropolitain Nantes-Saint-Nazaire, une part de ces subventions atterrit dans les faits en Loire-Atlantique. Une illustration : Biogène ouest. Sur les 34 plates-formes technologiques de cette structure interrégionale de recherche, 15 sont situées en Loire-Atlantique.

Il en va de même pour le soutien régional apporté aux Pôles de compétitivité ou encore au projet innovant SMILE concernant l'essor des réseaux intelligents dans le secteur énergétique. Il peut aussi s'agir, à ce niveau, d'études de préinvestissement comme, par exemple, celle qui est conduite sur la ligne ferroviaire Rennes-Châteaubriant.

Treize préconisations pour la Bretagne

Dans un contexte politique qui risque de s'animer dans les prochains mois sur un sujet particulièrement sensible parce qu'il questionne les sentiments d'appartenance dans un Etat traditionnellement méfiant à l'égard de l'affirmation de la diversité des identités en son sein, le groupe de travail "coopérations Loire-Atlantique/Bretagne réunifiée" issu de la représentation du Conseil régional de Bretagne est aujourd'hui en mesure de produire un ensemble de propositions sous la forme d'un rapport adressé officiellement au président de l'exécutif régional.

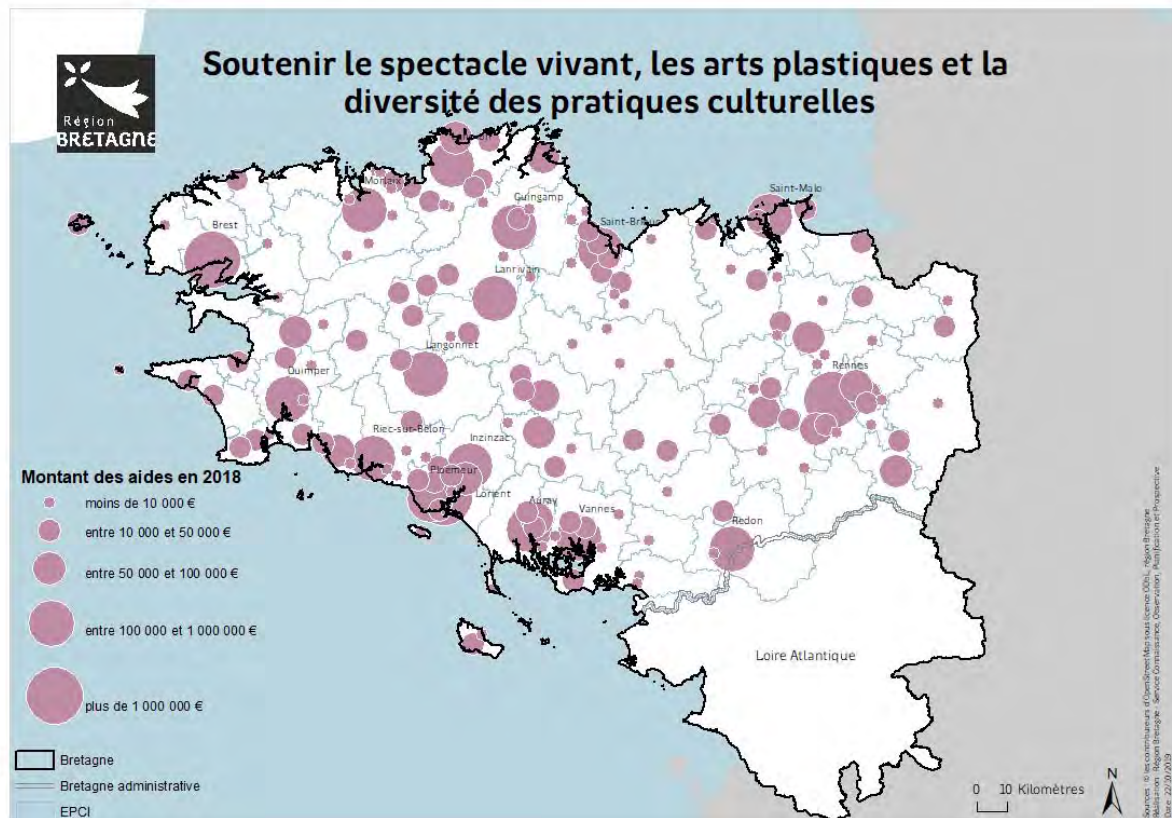
Les préconisations qui suivent ne doivent rien au hasard, elles s'inscrivent dans la continuité d'une revendication constante du Conseil régional de Bretagne pour retrouver une assise territoriale historique, ambition d'ailleurs partagée par les Bretonnes et les Bretons de Loire-Atlantique tout comme les habitants de l'actuel espace administratif, si on se réfère aux multiples études d'opinion réalisées.

Cette revendication profondément démocratique s'exprime de manière apaisée et responsable, en tenant compte certes d'un passé partagé que personne ne peut sérieusement nier mais surtout et avant tout des réalités vécues sur les territoires de Bretagne en ce début de XXIème siècle. Elles doivent nous propulser vers un avenir commun, créatif et serein, à l'échelle d'une Bretagne unie, au sein de la République Française, de l'Union Européenne et du monde.

Nos préconisations sont pour la plupart animées par notre désir constant de coopération, elles sont à la fois pragmatiques quand elles incitent le Conseil régional de Bretagne à être exemplaire et cohérent avec les vœux qu'il a votés, volontaristes quand elles l'incitent à poursuivre et amplifier ses efforts et ambitieuses sur le volet démocratique.

Etre exemplaire, exister à 5

Préconisation n°1 : des représentations cartographiques systématiquement à 5



La géographie existe par la carte et ces représentations sont percutantes pour celle ou celui qui les regardent. Le Conseil régional de Bretagne, en tant que producteur de documentations diverses, doit systématiquement représenter la Bretagne à cinq départements quand bien même sa limite administrative n'épouse pas les frontières historiques.

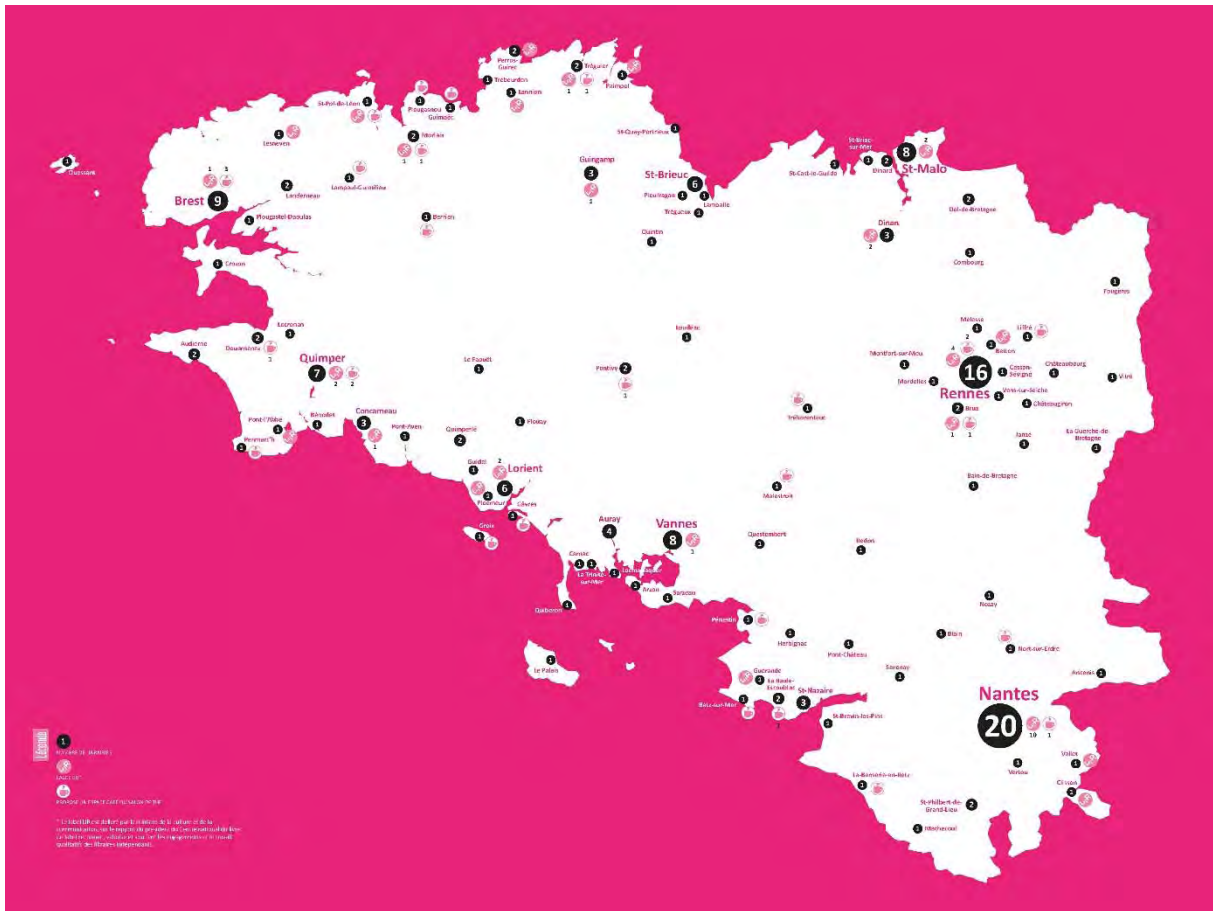
Il s'agit évidemment d'une question de cohérence avec notre ambition politique mais aussi d'affichage d'une réalité. La Bretagne est cinq. Ce n'est donc pas un sujet anecdotique.

Il doit être pris en compte par les services internes de la Région à commencer par la Direction de la communication, par ses satellites comme Bretagne Développement Innovation (BDI), et dans les études que nous commandons à des cabinets extérieurs.

Préconisation n°2 : des études prospectives réalisées à l'échelle de la Bretagne réunie

Trop d'études réalisées par des cabinets extérieurs ou des organismes que nous soutenons comme par exemple les agences d'urbanisme ou les Chambres de commerce et d'industrie (CCI), ignorent le "5ème département" breton ce qui constitue potentiellement une hérésie stratégique quand il s'agit par exemple de s'intéresser à l'économie maritime de nos territoires.

Ce que parvient à réaliser Livre et lecture en Bretagne quand il dresse l'état des lieux du secteur régional à 5 départements (comme ci-dessous sur cette carte de 2015) démontre que cet objectif est d'une part atteignable, d'autre part indispensable pour que nos prospectives, quel que soit la thématique abordée, soient *a minima* pertinentes.



Cette approche peut être une des conditions de notre soutien aux agences d'urbanisme et CCI à l'échelle administrative ce qui pourrait les amener à développer des collaborations avec leurs homologues en Loire-Atlantique.

Préconisation n°3 : observer à 5 départements

La statistique est une affaire de bonne gouvernance. Or trop peu de données existe à l'échelle de la Bretagne à 5.

Le portail GéoBretagne lui-même demeure enfermé dans les limites administratives. Idem pour un certain nombre d'observatoires que nous aidons comme par exemple le Groupement d'Intérêt Public (GIP) Bretagne Environnement.

Il serait intéressant et cohérent que ces observatoires travaillent à la bonne maille.

Il serait également intéressant de réfléchir à une plateforme numérique ou une application qui permette à ces acteurs quotidiens de la Bretagne à 5 de livrer leurs témoignages, de se faire connaître et de valoriser leurs actions.

Préconisation n°4 : établir un tableau de bord budgétaire de la Bretagne à 5

L'intervention financière du Conseil régional de Bretagne en Loire-Atlantique n'est pas neutre. Afin de la mesurer précisément, il serait intéressant d'établir un tableau de bord des engagements qui identifie nos interventions directes en Loire-Atlantique, les structures aidées en Bretagne administrative qui interviennent en Loire-Atlantique et les fonds liés à des partenariats avec le Conseil régional des Pays-de-la-Loire qui ont des incidences en Loire-Atlantique.

Préconisation n°5 : s'afficher Breizh 5/5

L'association Breizh 5/5 propose à de nombreux partenaires dont les collectivités de s'afficher Breizh 5/5. Comment ? En apposant un panneau à l'entrée des communes ou, en ce qui concerne le Conseil régional de Bretagne, à l'entrée de ses locaux.

Il est proposé d'installer deux de ses panneaux, l'un à l'entrée du siège de Patton, l'autre sur le site emblématique de Courcy où se tiennent les assemblées du Conseil régional de Bretagne.

Soutenir, réaffirmer

Préconisation n°6 : poursuivre notre soutien à des structures culturelles en Loire-Atlantique

Le Conseil régional de Bretagne intervient de manière récurrentes dans la vie culturelle de Loire-Atlantique pour soutenir des événements (comme le festival de Guérande), des associations dont l'action se concentrent sur le développement de la langue bretonne.

Chaque année, la Fête de la Bretagne, portée par le Conseil régional de Bretagne, s'organise à l'échelle des 5 départements.

Il paraît opportun de rappeler ici ces engagements mais surtout de réaffirmer que le Conseil régional de Bretagne n'entend pas diminuer ces soutiens.

Préconisation n°7 : valoriser les structures installées en Bretagne administrative dont l'action est pour partie conduite en Loire-Atlantique

Bien que régulière, l'intervention financière directe du Conseil régional de Bretagne en Loire-Atlantique reste fatalement exceptionnelle, ce département n'appartenant pas à son espace administratif.

D'autres organisations déclarées en Bretagne administrative agissent de manière forte et déterminée en Loire-Atlantique. Pensons par exemple à Bruded, à l'ensemble des associations culturelles bretonnes, à Produit en Bretagne... Elles sont soutenues par le Conseil régional de Bretagne et doivent continuer à l'être.

De la même manière, des initiatives touchant un vaste public doivent être soutenues : on pense à l'association « .bzh » et à son actuel combat pour l'emoji drapeau breton, aux Victoires de la Bretagne du groupe Le Télégramme, qui intègrent la Loire-Atlantique, ou aux "derbys bretons" de football organisés en Ligue 1 et en Ligue 2.

Une réflexion mériterait d'être ouverte pour mieux les valoriser demain, quitte à instaurer une "prime financière à 5", une sorte de discrimination positive pour celles qui par choix, conviction et nécessité dépassent les contraintes administratives ce qui induit objectivement pour elles un coût supplémentaire.

Une association aussi emblématique que Diwan qui œuvre pour l'essor de la langue bretonne doit par exemple négocier avec les Académies de Rennes et de Nantes. Il n'est pas anormal d'imaginer prendre en compte financièrement cette réalité.

Autre idée proposée par le groupe de travail : la Région pourrait soutenir un prix saluant les initiatives prises à l'échelle territoriale B5.

Préconisation n°8 : encourager plus fortement le développement de la Marque Bretagne en Loire-Atlantique

Un constat : la marque Bretagne ne s'est guère développée en Loire-Atlantique alors que le succès de Produit en Bretagne dans ce département démontre qu'il existe un potentiel pour le marketing territorial qui s'identifie à la Bretagne.

Les efforts entrepris par les animateurs de la marque Bretagne, Bretagne développement innovation et le Comité régional du tourisme, doivent être manifestement accentués à l'échelle de la Loire-Atlantique.

Se montrer, être identifié

Préconisation n°9 : développer Destination Bretagne Loire Océan

Destination Bretagne est une offre touristique cohérente en Bretagne qui s'organise autour de dix territoires dont la destination Bretagne Loire Océan qui intègre l'espace Loire-Atlantique. A l'intérieur de ces grandes destinations, des parcours, visites, loisirs, spectacles, etc. portés par une variété d'acteurs sont proposés afin de les rendre attractives.

Il est proposé de réfléchir à un élargissement de ces acteurs avec concernant la destination Bretagne Loire Océan l'adhésion du Voyage à Nantes, acteur majeur de la vie culturelle qui souffre d'un défaut d'identification à l'international qui pourrait ainsi être corrigé en profitant de la reconnaissance mondiale de la Bretagne.

Préconisation n°10 : inviter les représentants de la Loire-Atlantique à participer aux grands événements bretons

Puisque la Bretagne est une, il serait judicieux d'envisager un ensemble de représentations à ce niveau ce qui se traduirait par l'invitation des représentants de la Loire-Atlantique à des événements particulièrement forts et emblématiques de notre vie collective.

Coopérer

Préconisation n°11 : relancer la commission mixte Bretagne-Loire-Atlantique

La commission mixte a été un espace de dialogue et un outil de réalisation particulièrement intéressant. Il est proposé de la relancer officiellement, sur ses thématiques phares, la culture (langues de Bretagne comprises, breton et gallo), patrimoine avec notamment le canal de Nantes à Brest, tourisme, sport, aménagement du territoire et environnement, développement économique avec dans ce dernier domaine une attention particulière à apporter aux sujets d'avenir que sont l'essor maritime et portuaire et l'émergence d'une filière industrielle des énergies marines.

Elle pourrait également envisager la possibilité d'établir des conventions et des dispositifs partenariaux.

Entraîner

Préconisation n°12 : converger sur certains sujets stratégiques pour l'avenir de la Bretagne

Il existe des domaines d'avenir pour le développement de la Bretagne qui mériteraient une approche coordonnée à cinq départements. Deux exemples.

- Nous pensons au déploiement de la fibre optique assurée par le syndicat mixte Mégalis à partir d'un modèle économique défini par les collectivités bretonnes et qui pourrait intéresser le Conseil départemental de Loire-Atlantique.

- Nous pensons aussi à la question cruciale mais complexe du foncier avec l'outil Foncier de Bretagne qui a fait la preuve de son utilité à l'échelle administrative et dont une extension de l'aire d'intervention à la Loire-Atlantique mériterait d'être étudiée.

Impliquer

Préconisation n°13 : consulter la population

Avant d'être institutionnelle, la problématique de la Bretagne réunifiée est fondamentalement démocratique. Le succès de la pétition de l'association Bretagne Réunie nous conforte dans cette certitude, comme le très récent sondage publié par la presse quotidienne régionale.

La question du découpage des collectivités territoriales est une question démocratique qui doit être réglée de façon démocratique. Les populations concernées doivent être entendues. Au premier rang, évidemment, la population de Loire-Atlantique.

Cette question est cruciale. Ce débat dure depuis des décennies et pourrait durer longtemps encore. Le temps est venu de le solder et de le solder démocratiquement. Le groupe de travail souhaite donc très vivement qu'une consultation populaire soit organisée en Loire-Atlantique.

On se rappelle que le Conseil régional de Bretagne a eu l'occasion d'affirmer, dans une session récente, qu'il était prêt, le moment venu, à organiser une telle consultation populaire sur son territoire.

Envoyé en préfecture le 16/07/2020

Reçu en préfecture le 16/07/2020

Affiché le

ID : 035-233500016-20200710-20_DGS_03-DE

◇◇◇◇◇◇◇◇◇◇
Kinnigoù evit a sell
ouzh ar c'henlabour etre
al Liger-Atlantel ha Breizh
velestradurel gant ar soñj
da adunvaniñ Breizh

◇◇◇◇◇◇◇◇◇◇
Recomandes su c'q'a
a-revañ o les souèteries
entr la Leire-de-Bertègn e
la Bertègn fezandiere den
la possibletè
d'eune runifiance
◇◇◇◇◇◇◇◇◇◇

RÉGION BRETAGNE
RANNVRO BREIZH
REJION BERTÈGN

283 avenue du Général Patton – CS 21101 – 35711 Rennes cedex 7
Tél. : 02 99 27 10 10 | twitter.com/regionbretagne | facebook.com/regionbretagne.bzh
www.bretagne.bzh

Novembre 2019

